



LA LETTRE DU MUSÉE N° 12

JANVIER 2026

*L'équipe des bénévoles du Musée et les membres du Conseil d'Administration  
de la Société Historique de Palaiseau  
vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2026.*



## ÉDITO

Bonjour à toutes et tous, amis du Musée.

L'équipe du Musée se réjouit de la décision prise par Monsieur le Maire de rénover la façade du Musée côté place de la Victoire. Il eut été dommage que seule la façade de la brasserie soit traitée.

Le Musée devrait retrouver sous peu une alimentation électrique qui permette de chauffer le second étage et ainsi préserver les collections exposées.

Une réflexion est en cours pour installer des filtres UV sur les fenêtres afin de permettre l'ouverture des volets, sans conséquence sur ce qui est présenté derrière. Une proposition avait été faite par l'une de nos bénévoles dans le cadre du budget participatif, mais hélas elle n'a pas eu les faveurs des votants.

En ce qui concerne les deux escaliers dont nous vous avons parlé lors de notre dernière lettre, la trémie entre le premier et le second est réalisée. Pour l'accès aux réserves du troisième étage la trémie n'est pas terminée. Nous avons décidé de privilégier la circulation entre les deux étages ouverts au public. Nous préparons quelques nouveautés que vous pourrez découvrir lors de la nuit des Musées.

## À VOIR DANS LE MUSÉE

♦ **La robe d'avocat d'Albert Simounet (1898-1975)** (grand père de Haude, bénévole au musée)



Albert Simounet

Si l'habit ne fait pas le moine, la robe, elle, fait l'avocat. Véritable symbole de la profession, elle fait aujourd'hui partie intégrante du métier d'avocat.

Depuis 1810, la robe n'a pas changé d'aspect :

- De **couleur noire**, 5 mètres de tissu permettent sa confection composée de longues manches et comportant pas moins de 200 plis.
- Elle est accompagnée **d'un rabat blanc appelé «bavoir»**. D'ailleurs, l'avocat est dit «le baveux ».
- Elle est composée **de deux poches, dont une percée** donnant anciennement un accès direct à la bourse dans laquelle le client honorait discrètement son avocat d'un paiement, devenant aujourd'hui l'honoraire.
- Elle possède **une traîne** faisant référence à la noblesse du métier mais qui est aujourd'hui rabattue à l'intérieur.

Depuis la loi du 31 Décembre 1971, les avocats ne peuvent porter la robe que « *dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires* », c'est-à-dire uniquement lors des audiences, permettant ainsi une identification rapide du rôle de chacun dans la salle.

<https://grisier-avocat.fr/archives/507>

C'est cette robe que vous pouvez voir au Musée.

Elle est identique à celle de l'avocat républicain Michel de Bourges qui s'est battu pour le suffrage universel et la justice sociale. Au XIXe siècle, malgré l'interdiction du divorce, la législation permettait à une femme battue ou abusée de se séparer de son époux si elle en apportait la preuve.

Une procédure dont usera George Sand.

Elle connut l'épreuve d'une union mal assortie : amateur de chevaux et de chasse, Casimir baron Dudevant détestait la conversation et la lecture. Faute de pouvoir divorcer, ils se séparèrent et George Sand devint l'apôtre du divorce et de la réforme du Code civil, clef de l'indépendance des femmes.

[https://francearchives.gouv.fr/pages\\_histoire/38944](https://francearchives.gouv.fr/pages_histoire/38944)

C'est comme avocat que Michel de Bourges rencontra George Sand, la dame de Nohant, en 1835. En effet, c'est lui qui plaida sa séparation d'avec son mari Casimir baron Dudevant, séparation qui fut effective le 16 février 1836, après 14 ans de vie commune. Séparée de son mari, qu'elle avait épousé à l'âge de 18 ans et dont elle avait eu deux enfants, elle adopta assez vite les idées de son avocat qui devint son amant.

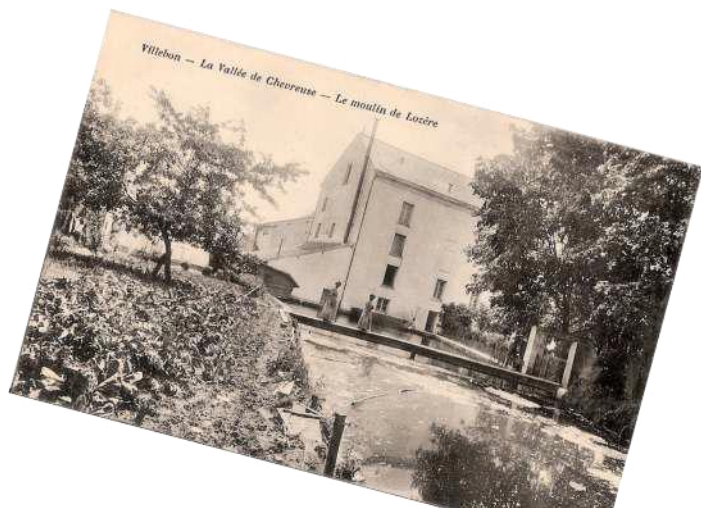
<https://encyclopedie-bourges.com/micheldebouges.htm>

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La châtelainie de Palaiseau comptait au XVIII<sup>e</sup> siècle quatre moulins sur son territoire, le long de l'Yvette.

◆ **Le moulin de Lozère** dont les plus anciens documents connus datent de 1388.

Il fut vendu comme bien national le 18 août 1796 à Jean Baptiste Oville. Il fut en activité jusqu'à la première guerre mondiale et, après plusieurs tentatives de reconversion.



Il fut détruit en 1952 par un incendie (pour plus de détails sur ce moulin, voir le bulletin de Mémoire de Lozère et l'excellent article de Daniel Droniou).



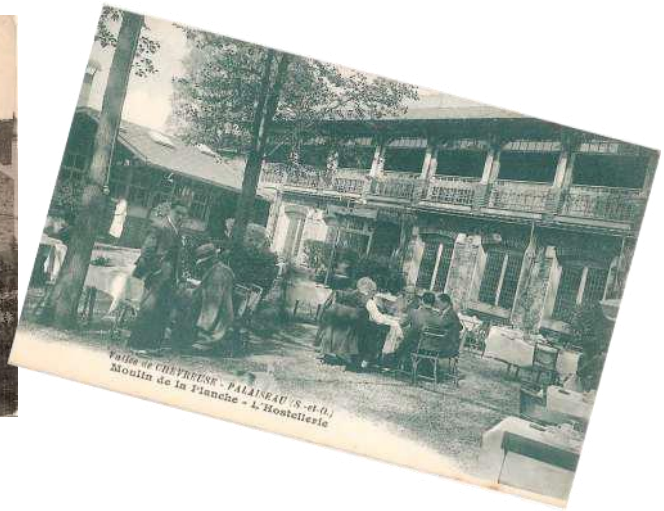
Il y a quelques années, une résidence a vu le jour sur ces ruines.

◆ **Le moulin neuf appelé aussi moulin de la Planche** par les habitants en raison de sa proximité avec le gué dit de la Planche.

Il est certainement le dernier moulin construit sur les rives de l'Yvette. Il est édifié dès 1821 sur des terres acquises auprès de Pierre Etienne Saussois par le meunier Etienne Croiset au grand dam du meunier de la Bretèche, M. Mauger, qui protesta, craignant un manque d'eau pour son moulin.



L'entrée principale



L'hostellerie



Le lavoir et les vannes



La rivière et le parc

Ce moulin eut une faible activité en raison d'un vannage insuffisant dû à la chute de 1m 60 trop éloignée de la roue à aube. Il ne put être exploité que pendant la saison des hautes eaux, soit 9 mois par an, et ne put broyer au mieux que cinq mille hectolitres de grains.



Ce moulin a changé de propriétaires au fil des temps mais à toujours gardé son activité de restauration.

Depuis quelques années, il a renoué avec une activité d'hostellerie sous le nom de : **Moulin de Lilly**

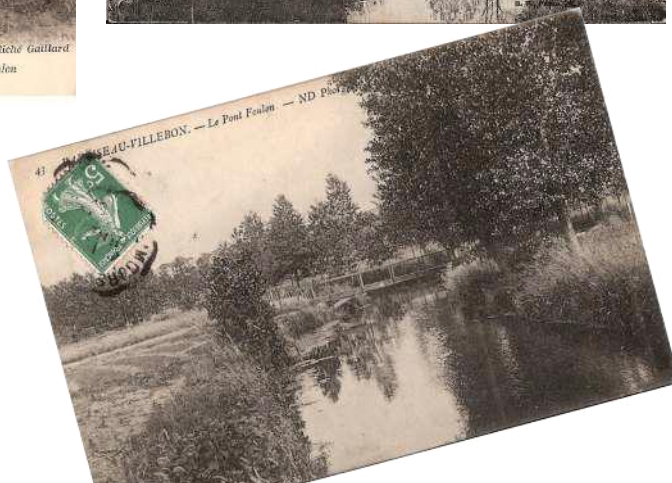


♦ **Le moulin de la Roche** dont on trouve trace dès 1388 dans une vente de grains à moudre pour le compte des religieux de Saint Eloi de Longjumeau, puis en 1502 dans un aveu de Fiacre de Harville seigneur de Palaiseau.

Ce moulin sert ensuite à fouler le drap. Mais en 1688, dans un aveu de François de Harville, on apprend que les masures du moulin (qui servaient jadis à fouler le drap), avec ses dépendances, cour, jardin, préclosière et aulnois, le tout contenant 50 arpents, sont à l'état de ruines. Ce moulin était situé vers les Prés Morts et le Grimpré en face de l'actuel Parc des Eaux Vives. On trouve également sur Villebon le parc à Foulon, enclos dont se servait le meunier pour faire sécher les draps. Il existe encore aujourd'hui le chemin du Foulon ainsi que le pont Foulon qui enjambe l'Yvette entre le chemin du Grimpré à Palaiseau et la rue du parc à Foulon sur Villebon.



Les jardins au bord de l'Yvette



Le pont Foulon



◆ **Le moulin de la Bretèche** sur la commune de Champlan dont on trouve l'existence en 1272 dans un acte de vente faite par Jean Dupuys au profit de Marie de Mongay.

Le 9 mai 1486, Fiacre de Harville obtient, du Châtelet de Paris, que soit maintenu en sa possession, sur la châtellenie de Palaiseau, le moulin bannier de la Bretèche où tous les habitants du village sont sujets à porter et faire moudre leurs grains.

Le moulin, appartenant au seigneur de Palaiseau Joseph Condé de Bourbon, sera vendu, comme le moulin de Lozère, le 13 juillet 1796 comme bien national en vertu de la loi du 28 ventose an IV à Jean-Baptiste Ouy.

Il sera transformé en 1838 en fabrique de papier goudronné, mais afin d'obtenir plus de force motrice, le bief sera approfondi et le gué qui relie Champlan à la prairie de Villebon sera remplacé par un pont financé en partie par la commune de Palaiseau. Ce moulin, aujourd'hui propriété de la commune de Champlan, est destiné à devenir un centre de loisirs associatif et culturel.



Cascade de la Bretèche



Pont de la Bretèche



Déversoir de la Bretèche

### Dates à retenir

- **Assemblée Générale : 15 avril 2026**
- **Nuit européenne des musées : 23 mai 2026**
- **Village des associations : 5 septembre 2026**
- **Journées du patrimoine : 19 et 20 septembre 2026**

### Informations

- Depuis octobre 2025 le Musée est ouvert les mardis et jeudis après-midi et les premier et troisième samedis du mois de 14 h à 18 h (départ de la dernière visite à 16h30).
- Site internet du Musée : <https://www.musee-palaiseau-du-hurepoix.fr>

### À vos greniers

Nous recherchons toujours pour être exposés :

- des tenues militaires de soldats et officiers des guerres de 1870, 1914-18 et 1939-45 même abîmées, pouvant être restaurées ou servir de modèle,
- des petits sujets (cyclistes, cow-boys, indiens...),
- et tout objet correspondant à la période 1850 à 1950.

**C'est la nouvelle année, pensez à adhérer**

---

## **SOCIETE HISTORIQUE DE PALAISEAU**

### **BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT 2026**

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Téléphone .....

Adresse mail .....

Verse la somme de .....

(cotisation : 15 euros, 25 euros pour un couple, voire plus pour une cotisation de soutien)

**Par chèque à l'ordre de S.H.P. à nous adresser : 5 place la Victoire 91120 PALAISEAU  
ou par virement sur le compte S H P au Crédit Mutuel numéro :  
FR76 1027 8062 7400 0243 1704 103, ou carte bancaire ou espèces :**

**Chèque**   
**Virement**   
**Carte bancaire**   
**Espèces**

Saisie dans le fichier :   
Saisie comptabilité :